

ASSET  
MANAGEMENT

# Politique d'investissement responsable

Dernière mise à jour: 2025-07-14

La présente politique s'applique à tous les investissements d'ABC arbitrage Asset Management (ABAM). Elle est revue et mise à jour au moins une fois par an ou à chaque événement pertinent.

Les fonds d'investissement gérés par ABAM relèvent des définitions de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

**La version anglaise fait foi.**

<b>I. Philosophie</b>	<b>2</b>
A. Qui nous sommes et ce que nous faisons	2
B. Des données complètes et fiables sont au cœur de nos systèmes	2
C. Nous assumons la responsabilité des questions matérielles	2
D. Notre approche	3
<b>II. Ressources et gouvernance</b>	<b>3</b>
A. Comité d'investissement responsable (RIC)	3
B. Staff dédié	4
C. Comité d'investissement	4
D. Outils et garanties	4
E. Formation	6
<b>III. Actions concrètes</b>	<b>7</b>
A. Stewardship	7
1. Stewardship avec les entreprises en portefeuille et les émetteurs : vote et engagement	7
2. Initiatives collectives	8
3. Stewardship avec les autres parties prenantes	9
B. Exclusions	9
C. Intégration ESG	10
1. Fonctionnement des marchés	10
2. Données extra-financières	10
3. Métriques relatives aux gaz à effet de serre (GES)	10
a) Méthodologie	10
b) Métriques GES : émissions et empreinte carbone	12
D. Risques	13
E. Préférences des investisseurs	14
<b>IV. Les prochaines étapes</b>	<b>14</b>
A. Entreprises exclues	14
B. Intégration ESG	14
C. Recherche et développement	15
<b>V. Exemplarité</b>	<b>16</b>
<b>VI. Informations complémentaires</b>	<b>16</b>

## I. Philosophie

### A. Qui nous sommes et ce que nous faisons

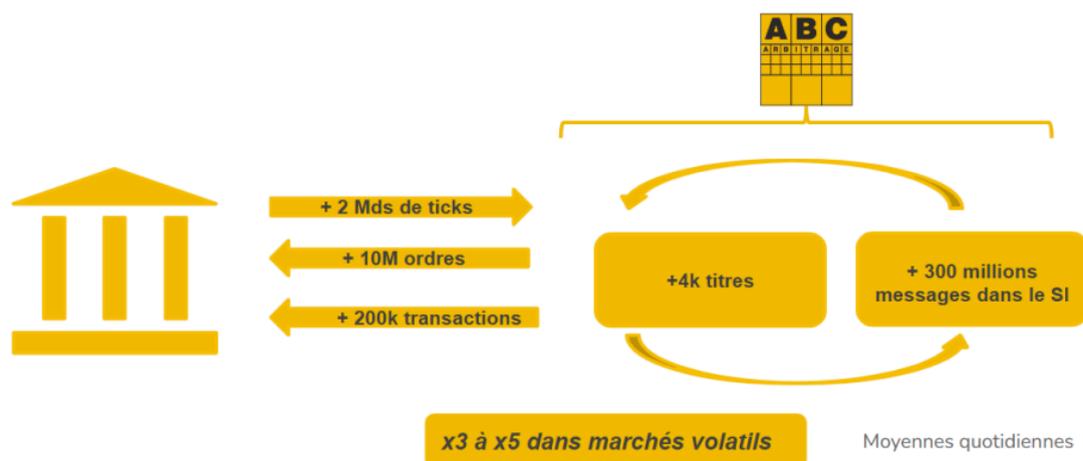
Nous sommes une équipe de technophiles passionnés, construisant des systèmes de trading innovants et des stratégies de gestion quantitatives sur une gamme d'actifs, avec un focus sur les opportunités de trading de niche et à court-moyen terme. Nous opérons sur près de 100 marchés à travers le monde (24h/24 et 5 jours/5), fournissant de la liquidité grâce à des signaux mécaniques ou statistiques systématiques.

Nous veillons à la protection du capital grâce à une méthodologie réfléchie d'atténuation et de gestion des risques.

### B. Des données complètes et fiables sont au cœur de nos systèmes

La qualité et la performance de nos programmes et de notre infrastructure technique sont absolument cruciales. L'essence même de notre activité implique que nos techniques de trading soient sophistiquées et reposent sur une approche scientifique et axée sur les données pour générer de l'alpha.

Alors que nos algorithmes suivent constamment les inefficiences sur 5 continents, nous traitons des milliards de données chaque jour, y compris des données fondamentales. Tous ces signaux nous aident à construire une compréhension approfondie des marchés et à avoir une vision unique des prix des actifs.



Les informations doivent donc être complètes et fiables. Nous croyons fermement que les données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) font désormais partie intégrante des signaux de marché qui doivent être pris en compte. De plus, les données ESG peuvent être matérielles, il est donc crucial de s'efforcer d'obtenir des données fiables sur ce sujet.

### C. Nous assumons la responsabilité des questions matérielles

L'impact de notre entreprise sur les dimensions clés du développement durable est aussi important que l'impact qu'elles ont sur notre entreprise et ses performances. Bien que notre rôle principal soit de fournir des liquidités aux marchés financiers plutôt que d'investir au sens traditionnel du terme, nous souhaitons intégrer davantage ces considérations dans nos décisions d'"investissement" afin d'évaluer la contribution de nos activités et de favoriser des résultats positifs sur ces questions.

Cet engagement est cohérent avec notre mission d'incarner la devise du groupe "Positive Finance" et avec notre politique RSE (voir notre [rapport RSE](#)).

Outre les aspects climatiques, nous pensons que le développement du capital humain doit également être un pilier de notre approche responsable. Nos collaborateurs sont en effet notre atout le plus précieux et le principal moteur de notre résilience et de notre rentabilité à long terme.

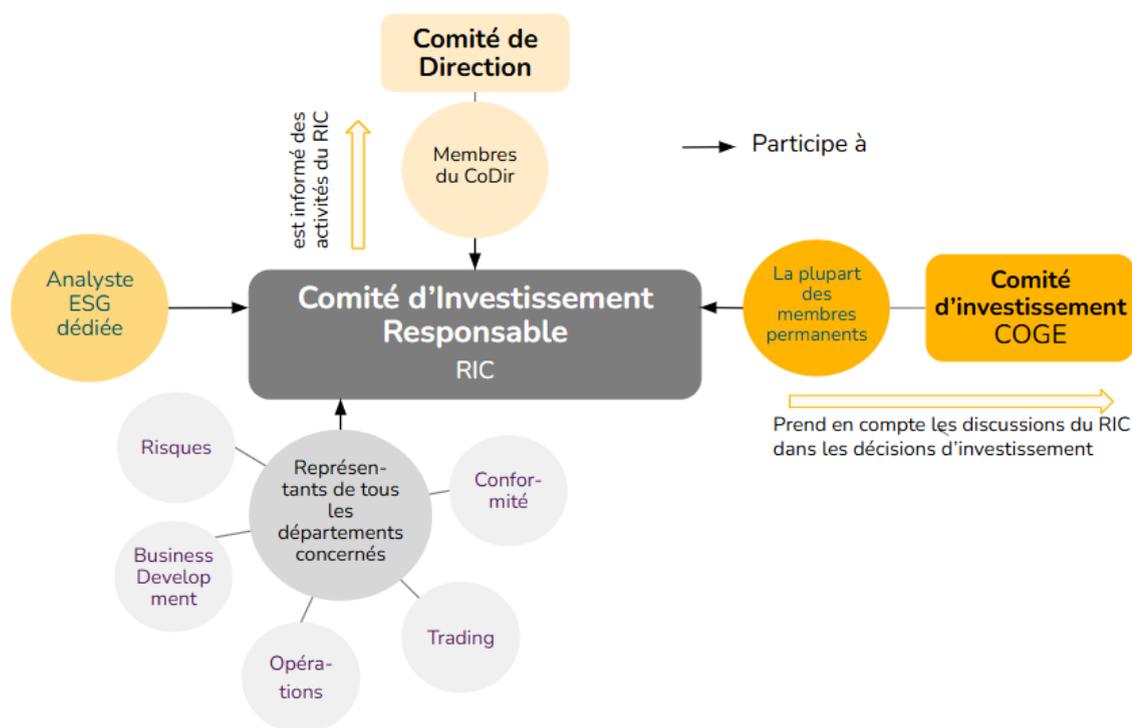
## D. Notre approche

Les piliers et principes traditionnels de l'investissement responsable ne sont pas nécessairement pertinents pour les stratégies fondées sur des modèles quantitatifs et systématiques qui recherchent l'alpha à court terme. Étant donné que ces modèles peuvent modifier les expositions très rapidement et sur des cycles très courts, les mesures à long terme généralement utilisées pour évaluer la durabilité peuvent perdre leur pertinence.

Il faut faire preuve de créativité et trouver des approches qui nous permettent de fournir des liquidités aux marchés mondiaux, de protéger le capital tout en donnant tout leur poids aux considérations pertinentes de durabilité extra-financière.

Nous voulons contribuer à une transition équitable en apportant notre expertise et en créant de nouvelles solutions pour intégrer véritablement les facteurs de durabilité dans les stratégies systématiques et quantitatives.

## II. Ressources et gouvernance



### A. Comité d'investissement responsable (RIC)

Le Comité de Direction donne mandat au RIC pour discuter des questions liées à l'investissement responsable et est informé des développements significatifs.

Le RIC a été constitué en recherchant une diversité d'expériences, de parcours et de genres afin qu'il soit véritablement représentatif de nos valeurs et de notre identité et qu'il bénéficie d'opinions et d'expériences diversifiées. Il est donc composé d'employés de différentes fonctions ou niveaux

hiérarchiques, jusqu'aux cadres dirigeants, y compris le PDG d'ABAM, ainsi que le CCO du groupe, et rassemble des experts de tous les départements clés de l'entreprise.

Le RIC se réunit au moins tous les deux mois et plus souvent si nécessaire (si un événement significatif se produit). Son rôle est de :

- Prioriser et choisir parmi les piliers de l'investissement responsable et proposer leur mise en œuvre au Comité d'Investissement et / ou au Comité de Direction ;
- Construire et piloter la politique d'investissement responsable, en approuver les orientations stratégiques et en superviser la mise en œuvre ;
- Échanger sur les principales innovations et évolutions (scientifiques, réglementaires, etc.) liées à la finance durable et à l'ESG ;
- Définir les thèmes et axes de recherche pour enrichir la politique d'investissement responsable.

## B. Staff dédié

Une analyste expérimentée en matière de développement durable supervise toutes les questions dans ce domaine, telles que l'adhésion aux UNPRI, l'analyse extra-financière, la formation des employés ou le suivi de la réglementation. Elle est responsable de :

- proposer des actions en matière d'investissement responsable (thèmes, actions, périmètre, etc.) ;
- mettre en œuvre et coordonner les actions de la politique d'investissement responsable qui sont validées par le RIC ;
- assurer le suivi de ces actions ;
- surveiller la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable.

Elle travaille en étroite collaboration avec toutes les équipes impliquées dans le processus d'investissement. Par conséquent, de nombreux collègues travaillent également sur les questions de durabilité. Cette approche transversale est essentielle pour garantir que ces considérations sont pleinement intégrées à chaque étape du processus d'investissement. Au niveau du groupe, on estime qu'environ 3 équivalents temps plein y sont consacrés.

## C. Comité d'investissement

La plupart des membres du comité d'investissement participent au RIC, ce qui leur donne une visibilité totale sur ses discussions et ses conclusions.

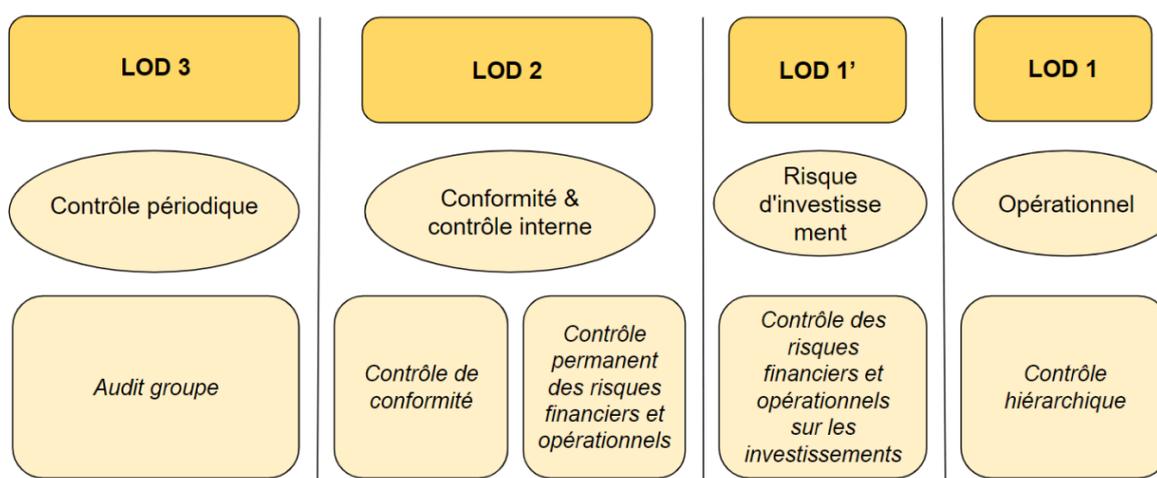
Comme le Comité d'investissement a le dernier mot sur chaque transaction, ce chevauchement intègre systématiquement les considérations de durabilité dans notre analyse et notre prise de décision.

## D. Outils et garanties

Plusieurs outils et mesures de protection garantissent la mise en œuvre complète de notre politique d'investissement responsable :

- Outils pré et post-transaction : nos systèmes informatiques sont conçus pour empêcher toute transaction de titres signalés comme figurant sur la liste d'exclusion d'ABAM. Lorsqu'un titre est signalé, l'équipe de gestion des risques est alertée et ajoute le titre à la liste de restriction, ce qui empêche la négociation de ce titre. Notre système garantit que nous ne détenons pas de positions dans des sociétés soumises à des sanctions qui nous concernent ou provenant de pays exclus, en nous permettant de :
  - détecter une entreprise faisant l'objet d'une sanction ou d'un pays exclu ;
  - être alerté lorsqu'une nouvelle sanction s'applique à une entreprise et mettre à jour les listes d'exclusions ;

- donner des instructions aux équipes opérationnelles afin de bloquer les transactions sur les titres de l'entreprise visée par ces sanctions.
- Les paramètres des stratégies, y compris les facteurs de durabilité, sont contrôlés selon le modèle des "trois lignes de défense" (3 LoD). Ainsi, les trois groupes suivants collaborent à différents stades pour assurer une protection accrue et veiller à ce que les paramètres convenus soient correctement mis en œuvre :
  - 1ère ligne de défense : les responsables d'activité / de portefeuille, qui définissent et gèrent les processus et sont les premiers responsables des risques pris par les unités opérationnelles, y compris l'identification, l'évaluation et la communication des risques, et l'équipe chargée des risques au niveau du groupe, qui soutient les gestionnaires de portefeuille en définissant et en mettant en place des contrôles et des méthodes d'évaluation ;
  - 2ème ligne de défense : l'équipe de conformité qui réalise le deuxième niveau de contrôle ;
  - 3ème ligne de défense : le contrôle interne du groupe.



- En tant que société de gestion réglementée, ABAM est soumise à divers agréments et sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les collaborateurs de la société s'engagent à respecter l'ensemble des règles professionnelles impératives applicables à l'activité de gestion d'actifs, et notamment à respecter la primauté du client et la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Un [règlement de déontologie](#) public énonce les principes auxquels s'engagent la direction du groupe ABC arbitrage et l'ensemble de ses collaborateurs, notamment dans le cadre des activités de gestion de portefeuille pour compte de tiers. Il clarifie et définit la frontière entre ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas, ainsi que les mesures à prendre en cas de violation de ces règles. Ce règlement précise les conditions dans lesquelles chaque gestionnaire ou salarié d'ABC arbitrage peut intervenir sur les marchés pour son propre compte, le cadre des informations confidentielles et privilégiées, ainsi qu'un certain nombre de règles générales et spécifiques aux gestionnaires.
- Nos principes se traduisent donc également par plusieurs garanties et règles qui sont publiques et s'appliquent à chacun d'entre nous, en particulier :
  - Politique de lutte contre la corruption
  - Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT)
  - Politique en matière de droits de l'Homme
  - Politique de gestion des données personnelles

- Procédure de lanceur d'alertes
- Pratiques commerciales loyales ;
- Procédures et règles strictes régissant le traitement des ordres et la primauté de l'intérêt du client ;
- Une [politique](#) interne de gestion des conflits d'intérêts du groupe, adaptée à nos activités et à nos produits. Dans le cadre de cette politique, une cartographie et un registre des conflits d'intérêts potentiels ont été créés et sont mis à jour en permanence. Tous les employés et responsables sont tenus de suivre et de respecter les dispositions décrites dans la politique de gestion des conflits d'intérêts, afin de pouvoir détecter et signaler tout conflit d'intérêt potentiel au responsable de la conformité.

Pour plus de détails, voir notre site web et notre [rapport RSE](#).

- Des contrôles en direct et un suivi quotidien sont effectués par l'équipe de support à l'exécution afin de détecter toute inadéquation ou déviation et de les corriger. Cela nous permet de nous conformer à tout moment à toutes les règles et réglementations pertinentes et de nous assurer que nos procédures sont respectées.
- La sécurité et l'intégrité des systèmes ont toujours été une préoccupation majeure pour ABC arbitrage. Les politiques les plus récentes en matière de sécurisation de l'infrastructure, des réseaux et des données traitées sont appliquées dans l'ensemble du groupe. La cybersécurité est traitée avec la même importance que les autres niveaux de sécurité.
  - **Au niveau de l'employé** : Chaque membre du personnel doit respecter une charte informatique qui a un poids disciplinaire et précise l'utilisation acceptable, les obligations en matière de sécurité et la conformité légale. Les employés reçoivent une formation régulière et participent à des exercices d'hameçonnage. Ils travaillent avec des identifiants de connexion uniques et un gestionnaire de mots de passe d'entreprise pour minimiser les menaces liées aux identifiants.
  - **Au niveau des systèmes d'information** : Les plateformes de trading et les bases de données fonctionnent sur du matériel privé, appartenant à ABAM, dans un environnement renforcé, tandis que les appareils des utilisateurs suivent les principes de "confiance zéro" et sont gérés avec une sécurité renforcée. La gestion automatisée de la configuration, l'accès "least-privilege", les sauvegardes multi-sites, l'analyse des vulnérabilités et les tests de pénétration assurent la résilience et la surveillance de l'environnement technique.
  - **Au niveau organisationnel / de gouvernance** : des règles d'escalade claires pour signaler immédiatement les anomalies existent ; une cellule de crise dirigée par la direction générale peut être convoquée. ABC arbitrage dispose de politiques de cybersécurité, d'un plan de réponse en matière de cybersécurité, ainsi que d'un plan de continuité des activités (BCP) et d'un plan de reprise après sinistre (DRP). Différents tests sont effectués et aucune faille n'a été enregistrée à ce jour. Le contrôle est assuré par le CTO et le CISO, qui siègent au comité exécutif et rendent compte des résultats et des projets au conseil d'administration, tandis que les procédures RGPD garantissent que les données personnelles sont conservées ou supprimées en stricte conformité avec la réglementation.

Plus de détails sont disponibles dans notre [rapport RSE](#).

## E. Formation

Nous pensons qu'il est de la plus haute importance de sensibiliser aux questions de durabilité : en favorisant une compréhension commune, ces considérations peuvent être intégrées à tous les niveaux de nos opérations, renforçant ainsi la résilience à long terme de l'organisation.

C'est pourquoi nous :

- envoyons tous les trois mois une newsletter interne à tous les employés. Elle résume les tendances réglementaires, les meilleures pratiques et met en lumière les rapports et les résultats pertinents dans le domaine extra-financier ou du développement durable.
- proposons à chaque employé de suivre le module consacré au développement durable dans le cadre de notre programme "ABC University". Tous les nouveaux employés sont tenus de le suivre.
- organisons des présentations ciblées pour les équipes clés, telles que la salle des marchés, afin de les tenir informées des nouveaux défis.
- Par l'intermédiaire de notre politique de RSE et du groupe de travail des employés sur la RSE, nous menons régulièrement des activités de sensibilisation. L'année dernière, ces activités comprenaient par exemple des discussions actives sur le calcul de notre empreinte carbone, des courriels rappelant les bonnes pratiques, etc. De plus amples informations sont disponibles dans notre [rapport RSE](#).

### III. Actions concrètes

#### A. Stewardship

Nous cherchons à contribuer à la réflexion globale sur la manière d'intégrer les questions de durabilité et de mesurer la performance extra-financière pour notre activité. En effet, pour les fonds spéculatifs et les stratégies alternatives, de nombreux moyens traditionnels d'investissement responsable sont difficiles à mettre en œuvre (par exemple : voir le vote et l'engagement) et l'industrie des hedge funds doit faire preuve d'innovation.

Inversement, pour favoriser une approche coordonnée, et donc un impact et une comparabilité plus importants, nous appliquerons une compréhension commune et des méthodologies convenues pour mesurer la performance extra-financière de notre portefeuille (par exemple, l'empreinte carbone) et communiquer en conséquence.

#### 1. Stewardship avec les entreprises en portefeuille et les émetteurs : vote et engagement

En raison de la nature de notre activité, qui repose sur la gestion de stratégies alternatives, nos fonds d'investissement alternatifs ne sont généralement pas conçus pour ou destinés à détenir des positions sur des périodes prolongées. En outre, les instruments financiers sont souvent détenus de manière synthétique, par le biais de contrats tels que les CFD ou les swaps, plutôt que directement. Par conséquent, les fonds d'investissement alternatifs ne peuvent pas acquérir de droits de vote.

Comme nous nous y étions engagés, nous avons étudié plus avant les possibilités pour les fonds alternatifs de voter et de poser des questions en rapport avec les résolutions. Nous sommes parvenus à la conclusion que le vote aux assemblées générales n'est ni faisable ni compatible avec notre approche d'investissement, compte tenu des contraintes opérationnelles et du décalage structurel entre nos stratégies et les exigences que le vote implique, et ce pour les raisons suivantes :

- Positions non détenues à la *record date* : les stratégies de trading dynamiques à court terme font que les positions sont rarement détenues à la *record date*, ce qui nous rend inéligibles.
- Complexité des CFD, des ventes à découvert et des Prime Brokers : L'utilisation d'instruments synthétiques tels que les CFDs/swaps et le recours aux prime brokers nécessitent de bloquer les positions pour pouvoir voter, ce qui compromet l'efficacité des transactions et augmente les risques.
- Incompatibilité du préavis: les exigences de préavis (par exemple, cinq jours ouvrables) pour les demandes de vote sont incompatibles avec notre approche de négociation en temps réel

et à cycle court, alourdissent la charge administrative et rendent la participation peu praticable.

- Impact cumulé sur les coûts : les exigences en matière de marge, les charges opérationnelles et les coûts des ressources liés au suivi et au vote pour des milliers d'entreprises éroderaient considérablement la rentabilité de la stratégie et menaceraient leur viabilité économique et, par extension, la durabilité de notre modèle d'entreprise.
- Des positions contradictoires : la détention simultanée de positions longues et courtes sur une même action complique encore les décisions de vote.
- Question plus générale de la pertinence : Avec des périodes de détention courtes, nos intérêts en tant qu'actionnaire temporaire peuvent ne pas être alignés sur les objectifs à long terme de l'entreprise, ce qui rend notre participation à ces décisions non seulement difficile d'un point de vue opérationnel, mais aussi insignifiante. Certaines législations (par exemple en Irlande) exigent même que les actions soient détenues pendant environ 30 jours autour de la date d'enregistrement pour pouvoir bénéficier de certains droits associés aux actions.

L'effet combiné de ces contraintes rend l'activité de vote incompatible avec nos stratégies d'investissement, car ces restrictions compromettraient l'efficacité, la rentabilité et la flexibilité de nos activités. Néanmoins, nous nous réservons le droit, si cela est possible et nécessaire, de prendre les décisions appropriées afin d'utiliser les droits de vote ou de déposer un projet de résolution. Par exemple, lors d'une prise de position, nous n'excluons pas le soutien de résolutions ou de votes relatifs aux questions ESG<sup>1</sup>.

## 2. Initiatives collectives

Nous participons à plusieurs initiatives collectives pour travailler au plus près des acteurs concernés et contribuer à une approche coordonnée et cohérente des questions de durabilité, notamment pour comprendre et mesurer l'impact et la performance extra-financière de portefeuilles comme le nôtre et pour participer au débat sur la vente à découvert, la compensation et les produits dérivés :

- ABAM a rejoint l'initiative des Nations-Unies pour la promotion et la mise en œuvre des principes pour l'investissement responsable (UNPRI, [UN-supported Principles for Responsible Investment](#)) en 2022. Par cette démarche volontaire, nous entendons poursuivre notre engagement à contribuer à un système financier durable qui prend en compte les critères extra-financiers. En 2024, nous avons rejoint le Hedge Funds Advisory Committee (HFAC), un organe volontaire d'organisations signataires des PRI dont le rôle est d'apporter un soutien à l'exécutif des PRI dans la conception, la fourniture et la diffusion de produits d'orientation sur les hedge funds afin de contribuer à la mise en œuvre des six principes. Ce comité agit en tant qu'organe consultatif.
- Nous sommes membres du groupe de travail sur l'investissement responsable du Standards Board for Alternative Investments (SBAI). Ce groupe de travail est composé de plus de 200 représentants de gestionnaires d'actifs et d'investisseurs institutionnels et se réunit régulièrement pour discuter de questions ESG spécifiques et des principes généraux de l'investissement responsable.
- Nous sommes également membre actif de l'AFG - Association Française de la Gestion Financière - qui représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. Elle apporte à ses membres un soutien juridique, fiscal, économique, comptable et technique permanent et anime la réflexion de la profession sur l'évolution des techniques de gestion, la recherche, la protection et l'orientation de l'épargne. Nous participons notamment à la plénière investissement responsable de l'AFG et sommes membre du groupe de travail "transition juste".
- Enfin, ABC arbitrage (maison mère d'ABAM) est un membre actif de MiddleNext (association des entreprises de taille intermédiaire cotées sur la place de Paris) et a rejoint le groupe de

<sup>1</sup> Voir notre [politique d'engagement actionnarial](#)

travail RSE de Middledenext, qui vise à réfléchir collectivement aux outils à mettre en place, à organiser la veille réglementaire ou à partager les bonnes pratiques, y compris sur les questions ESG.

### 3. *Stewardship* avec les autres parties prenantes

Nous nous engageons à contribuer au débat public et à l'émergence de meilleures pratiques et normes communes. Lorsque pertinent, nous répondons également aux consultations publiques sur le sujet.

Chaque fois que c'est possible et que cela a un impact, nous cherchons à encourager et à soutenir une meilleure intégration des facteurs de durabilité dans les activités de nos parties prenantes, telles que des organisations comme le trading, les *Prime Brokers* et les administrateurs. Nous sélectionnons avec le plus grand soin les intermédiaires financiers avec lesquels nous travaillons, afin de nous assurer qu'ils répondent à nos exigences en termes de bonnes pratiques de gestion. Nous procédons à une analyse approfondie de leurs pratiques sur la base d'un questionnaire de diligence raisonnable très complet. Dans le cadre de ce processus, nous recueillons désormais systématiquement des informations détaillées sur leurs politiques ESG.

## B. Exclusions

Les exclusions sont décidées en fonction de nos valeurs et de notre approche globale de la politique d'investissement responsable. Les entreprises / actifs suivants sont exclus de notre univers d'investissement :

- **Pays sanctionnés** : nous nous conformons strictement aux réglementations internationales en excluant les pays et organisations (et les émetteurs de ces pays) sanctionnés par l'Union européenne et les Nations unies. Nous appliquons également des exclusions basées sur les juridictions de nos investisseurs et suivons de près les sanctions américaines.
- **Autres pays** : nous n'effectuons pas d'opérations dans les pays les plus à risque en termes de corruption, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Nous utilisons les listes publiques du Groupe d'action financière (GAFI), l'organisme mondial de surveillance du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, qui identifie les juridictions dont les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT) sont insuffisantes. Nous utilisons également l'indice de perception de la corruption (CPI) de Transparency International, qui classe les pays en fonction des niveaux perçus de corruption dans le secteur public. Pour les pays mieux classés mais présentant toujours un risque de corruption, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, une alerte est envoyée au comité d'investissement, qui a la responsabilité ultime de décider s'il convient de poursuivre les opérations dans le pays. En outre, pour chaque nouveau pays dans lequel nous avons l'intention d'effectuer des transactions, nous incluons dans l'analyse des informations ESG, telles que les risques géopolitiques graves, les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, la corruption, l'indice de développement humain (IDH). En conséquence, environ 98-99 % de notre activité (en termes de volumes totaux traités ou de revenus bruts) est menée dans des juridictions jugées sûres du point de vue de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la corruption ; 0 % se produit dans les pays présentant les risques les plus élevés ; et les 1-2 % restants n'ont lieu qu'après approbation explicite du comité d'investissement.

La politique de *screening* est régulièrement mise à jour afin de refléter tout changement dans les listes de sources.

## C. Intégration ESG

### 1. Fonctionnement des marchés

Nous pensons qu'à sa manière, et depuis sa création, le groupe contribue au développement local et au bon fonctionnement de l'industrie financière à travers son activité. En effet, les stratégies alternatives quantitatives et systématiques sont une combinaison de plusieurs opérations dont l'objectif est de réaliser un profit en tirant parti des imperfections susceptibles d'apparaître entre les différents marchés financiers. Elles accélèrent donc la convergence des prix pour des actifs identiques et similaires, participent à la découverte de prix équitables et à la fluidité entre les différents marchés et fournissent de la liquidité. Dans l'exercice de nos activités, nous contribuons à notre manière au maintien de la pertinence et de l'efficacité des marchés, ainsi qu'au respect des règles. Notre activité permet également aux "petits porteurs" d'accéder au marché et d'acquérir des titres à leur juste valeur.

### 2. Données extra-financières

En outre, comme nous nous appuyons fortement sur les données, celles-ci constituent un élément clé pour intégrer les facteurs ESG et concevoir des approches d'investissement responsable pertinentes. Sur la base d'un examen approfondi des fournisseurs, nous nous sommes abonnés à un fournisseur de données de premier plan et avons reçu des mesures ESG ciblées et granulaires pour actualiser notre tableau de bord et suivre d'autres aspects de la performance extra-financière de notre portefeuille, tels que les gaz à effet de serre (GES). Cela permet de prendre des décisions solides et évolutives en matière d'investissement responsable.

### 3. Métriques relatives aux gaz à effet de serre (GES)

ABAM a **volontairement** choisi de publier des mesures de gaz à effet de serre (GES) au niveau du portefeuille dans l'intérêt de la responsabilité, de la transparence et de la comparabilité. ABAM agit en tant que gestionnaire de portefeuille pour les véhicules suivants :

- Quartys, une société sœur, dans le cadre d'un mandat de gestion spécifique. Les résultats associés seront présentés dans la prochaine mise à jour de l'empreinte carbone à l'échelle du groupe.
- Fond ABCA Opportunities, dont l'empreinte carbone est présentée ci-dessous.
- Fond ABCA Reversion, pour lequel aucune information n'a pu être calculée en raison des contraintes méthodologiques détaillées dans la partie a) (Méthodologie).

Dans un souci de transparence, les exclusions, les lacunes dans les données et les choix méthodologiques sont décrits dans la partie a). La méthodologie, ainsi que les principes généraux qui guident cette analyse, s'appliquent aux trois véhicules. Les chiffres sont publiés pour les organismes de placement collectif et mis à la disposition des investisseurs pour les comptes gérés séparément.

Les mesures de GES publiées sont calculées sur la base de normes réglementaires et de cadres sectoriels reconnus, à savoir : le règlement SFDR et ses *Regulatory Technical Standards*, le GHG Protocol, la méthodologie du *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF) (partie A) et les *SBAI Principles for GHG-Emission Accounting in Alternative Strategies*.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité de notre politique d'investissement responsable publiée l'année dernière, dans laquelle nous nous sommes engagés à *"calculer et mettre à jour l'empreinte carbone de notre portefeuille afin de surveiller et d'inclure dans nos décisions d'investissement - lorsque pertinent - des indicateurs tels que les émissions de carbone, l'intensité carbone, etc"*.

#### a) Méthodologie

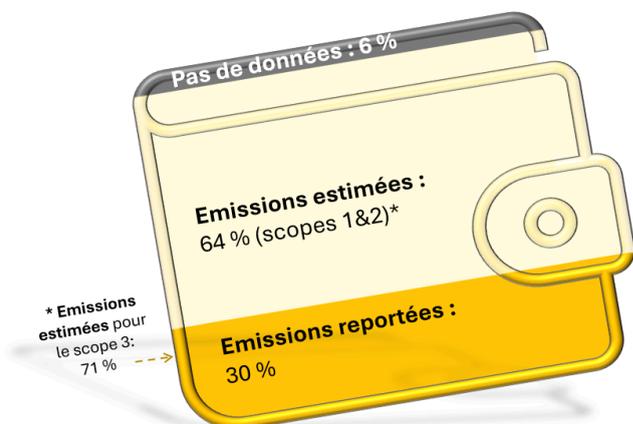
Les principaux choix méthodologiques sont les suivants :

- **Périmètre limité aux stratégies de cash equities** : Les positions prises concernent soit des actions, soit des dérivés d'actions, tels que des warrants, des certificats de valeur garantie ou des obligations convertibles, ainsi que des actifs numériques dématérialisés ("actifs numériques"), des dérivés tels que des contrats à terme, des options, des fonds négociés en bourse ("ETF"), des expositions aux devises et des parts de fonds d'investissement. Des données fiables sur les émissions sous-jacentes pour les mesures de GES ne sont disponibles que pour les actions ou les dérivés d'actions, ou bien le lien économique entre l'instrument et les émissions réelles est trop indirect pour justifier une attribution à ce stade. Les autres instruments sont donc exclus pour l'instant. Cela signifie que **nous n'avons pu calculer aucune mesure de GES pour ABCA Reversion Fund**, étant donné qu'il négocie exclusivement des produits à terme qui sont actuellement hors périmètre. Ils seront introduits dès qu'une approche d'attribution significative sera disponible.
- **Photographie quotidienne des positions** : compte tenu du taux de rotation élevé de nos stratégies, une "photographie" complète du portefeuille est capturée à la fin de chaque jour civil. Les émissions sont allouées sur la base de cette "photographie" quotidienne, et les chiffres annuels sont ensuite dérivés de cette vue, ce qui garantit que les positions et/ou les expositions qui varient très rapidement sont représentées.
- **Netting** : les positions sont compensées au niveau de l'émetteur, conformément aux lignes directrices et aux normes. Cependant, ABAM détient souvent des positions longues et courtes et l'impact de ces différents types de positions sur les GES est incertain. Conformément aux principes de la SBAI, une position courte est traitée comme une contribution négative. Toutefois, les résultats sont ventilés par type de position - longue, courte et nette - afin de présenter une image aussi complète que possible et permettre aux parties prenantes d'obtenir des informations sur la contribution de chaque partie aux calculs.

À titre d'illustration, l'exemple suivant présente un calcul très simplifié portant sur deux jours de bourse seulement et sur le scope 1 uniquement.

Date	Entreprise	Emissions tCO <sub>2</sub> e/jour Scope 1	Valeur d'entreprise	Stratégie	Long	Short	Net	tCO <sub>2</sub> e long scope 1	tCO <sub>2</sub> e short scope 1	tCO <sub>2</sub> e net scope 1
01/01/2024	A	100	200	x	50			25	0	0
				y		40		0	20	0
				<b>Fund level</b>	<b>50</b>	<b>40</b>	<b>10</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>5</b>
	B	200	800	x		20		0	5	0
				y	50			12.5	0	0
				<b>Fund level</b>	<b>50</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>12.5</b>	<b>5</b>	<b>7.5</b>
	C	500	1500	x	60			20	0	0
				y				0	0	0
				<b>Fund level</b>	<b>60</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>20</b>
02/01/2024	A	100	200	x	20			10	0	0
				y		5		0	2.5	0
				<b>Fund level</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>2.5</b>	<b>7.5</b>
	C	500	1500	x		90		0	30	0
				y	100			33.3	0	0
				<b>Fund level</b>	<b>100</b>	<b>90</b>	<b>10</b>	<b>33.3</b>	<b>30</b>	<b>3.3</b>
	D	250	1000	x				0	0	0
				y		100		0	25	0
				<b>Fund level</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>-100</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>-25</b>
du 01/01/2024 au 02/01/2024	A	100	200					35	22.5	12.5
	B	200	800					12.5	5	7.5
	C	500	1500					53.3	30	23.3
	D	250	1000					0	25	-25
	<b>Fond</b>							<b>100.8</b>	<b>82.5</b>	<b>18.3</b>

- **Hierarchie de la qualité des données** : les données déclarées sont privilégiées chaque fois qu'elles sont disponibles. Si aucune donnée déclarée n'est disponible, des estimations de tiers sont utilisées. Deux ratios décrivent la qualité des données : (i) **le ratio de couverture** reflète la proportion de l'exposition du portefeuille qui comprend au moins un point de référence d'émission - qu'il soit déclaré ou estimé et (ii) **le ratio d'estimation** reflète la proportion de l'exposition pour laquelle seules des données estimées (c'est-à-dire non déclarées) sont disponibles. Les deux ratios sont pondérés par l'exposition absolue.



Pour 2024, ces ratios étaient les suivants pour le fond ABCA Opportunities : (i) Ratio de couverture : 94% du portefeuille avec au moins un point de données sur les émissions et (ii) Ratios estimés : près de deux tiers des données des scopes 1 et 2 et 71% des données du scope 3, ce qui indique que la dépendance à l'égard des estimations reste importante.

- **Année de référence des émissions** : les émissions au niveau de l'entreprise correspondent à l'exercice fiscal complet le plus récent disponible (année N-1), car des données plus récentes n'étaient pas encore publiées au moment du calcul.

#### b) Métriques GES : émissions et empreinte carbone

Les émissions de GES "financées" (ou "endorsed" dans la terminologie de SBAI) par nos positions en actions sont calculées en attribuant à notre portefeuille la part correspondante des émissions des actions détenues en 2024. Un facteur d'allocation est obtenu en divisant la valeur de notre position en actions dans une entreprise donnée par une estimation de la valeur totale de cette entreprise (Enterprise Value Including Cash, EVIC). Ce facteur est ensuite appliqué aux émissions déclarées ou estimées des scopes 1, 2 et 3 de l'entreprise.

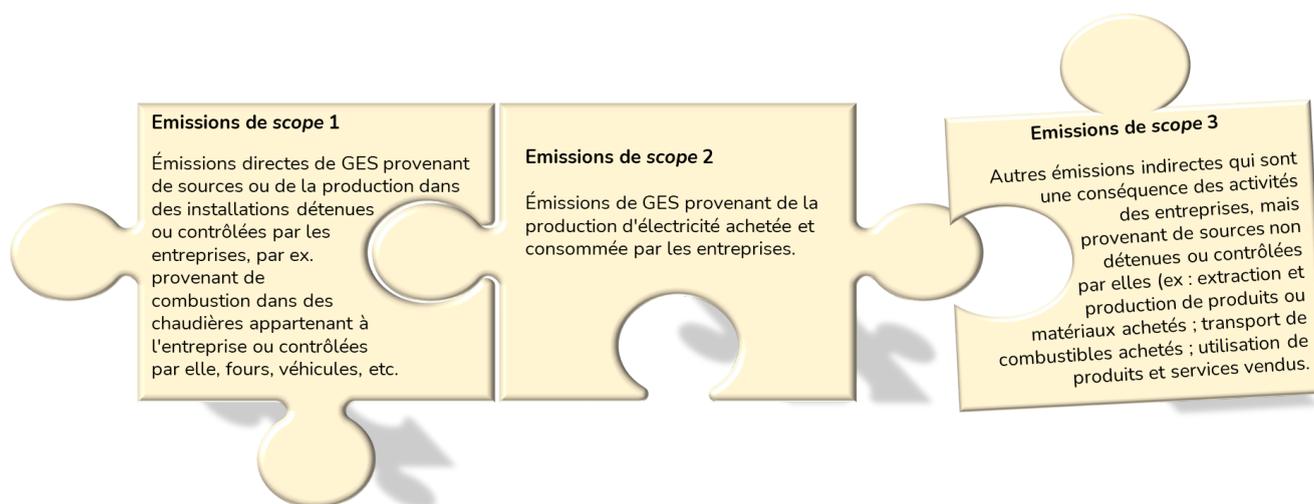
Fond ABCA Opportunities (tCO <sub>2</sub> e/an)	Long	Short	Net
Scope 1	11 619	- 7 521	4 097
Scope 2	2 786	- 1 142	1 643
Scope 3	50 148	- 42 053	8 096
Total scopes 1+2	14 405	-8 663	5 740
Total scopes 1+2+3	64 553	-50 716	13 836

Comme décrit précédemment dans la section méthodologie, les chiffres d'émissions de GES présentés concernent exclusivement la part du fonds investie dans les stratégies cash-equity et equity-derivative au sein d'ABCA Opportunities Fund, représentant 92 % de l'AUM total du fonds pour l'exercice 2024 ; les 8 % restants sont alloués au trading d'instruments de type futures et se situent donc en dehors de ce périmètre.

L'empreinte carbone donne une indication de l'efficacité des entreprises d'un portefeuille, exprimée en tonnes de CO<sub>2</sub>e/M€ "investi". La somme des émissions "financées" / "endorsed" est divisée par l'exposition.

Fond ABCA Opportunities (tCO <sub>2</sub> e/M€)	Long	Short	Net
Scope 1	60	75	45
Scope 2	14	11	18
Scope 3	261	417	89
Total scopes 1+2	74	86	63
Total scopes 1+2+3	335	503	152

Les données du scope 3 sont moins fiables et plus volatiles que les émissions des scopes 1 et 2.



Les comparaisons et les exercices de *benchmark* s'appuient généralement sur les chiffres des scopes 1 et 2, pour lesquels la qualité des données, la cohérence et les normes de déclaration sont nettement plus solides.

## D. Risques

En ce qui concerne la gestion des risques, le comité d'investissement d'ABAM joue un rôle central dans le processus d'investissement et de désinvestissement des instruments financiers. Un comité d'investissement peut être organisé dans le cadre d'une opération spécifique visant à adapter les positions à la suite d'opportunités ou de risques spécifiques rencontrés afin de garantir l'adaptabilité des limites à un contexte donné et la cohérence dans la prise en compte des risques sur l'ensemble des stratégies. Un risque spécifique lié à des questions de durabilité pourrait survenir et avoir un impact sur un émetteur et donc sur l'instrument financier sur lequel une position est prise ou peut être prise. Plus généralement, les risques exogènes, y compris les risques environnementaux, sociaux ou liés aux questions de gouvernance, sont pris en compte dans la cartographie des risques.

En particulier, trois types de risques extra-financiers doivent être pris en compte pour assurer la résilience à long terme : le risque physique (qui se réfère aux pertes dues au changement climatique ou à la dégradation de l'environnement, par exemple en raison d'événements extrêmes ou de la perte

de biodiversité et de la déforestation), le risque de transition (qui se réfère aux pertes financières liées au processus de transition, par exemple en raison de l'adoption de politiques climatiques et environnementales ou de changements dans les préférences du marché) et le risque de réputation ou de litige (qui se réfère à l'atteinte à la réputation d'une entreprise ou à la responsabilité pour les questions ESG). Les risques physiques et de transition ne sont, pour la plupart, pas applicables aux actifs gérés par ABAM, en raison du cycle de vie extrêmement rapide des stratégies alternatives (les positions/expositions sont ouvertes sur une très courte période). Les risques de réputation et de litige liés à des considérations juridiques, fiscales et éthiques sont pris en compte par les comités d'investissement. Les facteurs extra-financiers augmentent également la complexité des risques financiers traditionnels (risques de contrepartie, de marché, de liquidité, opérationnels, liés aux données, à la technologie, etc.). Par conséquent, la manière dont ces risques sont gérés devra continuer à évoluer.

### **E. Préférences des investisseurs**

Nous nous engageons à comprendre les exigences extra-financières supplémentaires que nos clients peuvent avoir et à faire tout notre possible pour les intégrer dans le processus de prise de décision en matière d'investissement afin de pouvoir répondre à leurs préférences par la mise en œuvre de mesures internes appropriées, lorsqu'elles n'ont pas d'incidence sur les objectifs d'investissement du véhicule et sur l'équité entre tous les investisseurs.

Toute modification significative de notre politique d'investissement responsable ou de la surveillance liée à l'investissement responsable est incluse dans nos rapports aux clients et bénéficiaires. Cela inclut les violations de notre politique d'investissement responsable, le cas échéant.

## **IV. Les prochaines étapes**

### **A. Entreprises exclues**

Nous continuerons à élargir notre liste d'exclusion afin de nous assurer que nos stratégies d'investissement ne soutiennent pas des entreprises ou des activités que nous jugeons contraires à l'éthique, à la société ou à l'environnement, ou à nos valeurs.

### **B. Intégration ESG**

Nous continuerons à calculer et à mettre à jour les indicateurs de gaz à effet de serre (GES) du portefeuille afin de suivre leur évolution dans le temps. Lorsque matérielles, ces données seront intégrées dans notre processus d'investissement et reflétées dans les décisions.

Nous chercherons à élargir progressivement notre tableau de bord pour y inclure d'autres indicateurs extra-financiers.

Parallèlement, nous continuerons à explorer les solutions disponibles pour trouver des données pertinentes et de bonne qualité, concevoir des indicateurs spécifiques et mesurer l'impact.

## C. Recherche et développement

Voici les trois principaux domaines de recherche que nous aimerions explorer à moyen terme :

- Matrice de faisabilité : pour cartographier les approches d'investissement responsable dans les stratégies de fonds spéculatifs, en tenant compte des contraintes structurelles (par exemple, courtes périodes de détention, utilisation de produits dérivés, leviers d'intendance limités).
- Gestion des risques : mieux intégrer les impacts, les risques et les opportunités à long terme dans la gestion des risques est une étape importante vers la durabilité et les pratiques commerciales responsables. Nous aimerions approfondir ce sujet.
- Génération Alpha : l'intégration de données extra-financières peut contribuer à générer de l'alpha en fournissant des informations et une vision plus complète d'une entreprise et en enrichissant les données fondamentales utilisées dans nos modèles quantitatifs.

## V. Exemplarité

Nous nous efforçons d'être exemplaires et nous appliquons à nous-mêmes tous les principes mentionnés ci-dessus. Nous rendons compte volontairement de nos actions et progrès en matière de RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) depuis 2015 et nous avons mis en place un groupe de travail RSE au niveau du groupe en 2022. Voici un aperçu, découvrez-en plus dans notre [rapport RSE](#) !

**Empreinte carbone**

- ✓ Empreinte carbone exhaustive (scopes 1, 2 et 3)
- ✓ Mise à jour annuelle
- ✓ Levier pour identifier les actions les plus impactantes (ex : IT)

**Utilisation des ressources**

- ✓ Plan d'économie d'énergie, en partenariat avec Ecowatt (GRT français)
- ✓ Critères environnementaux pour les achats, y compris pour les Data Centers
- ✓ Numérisation des processus du groupe
- ✓ IT : Paramétrage des équipements, mutualisation des ressources, etc.

**Communication interne**

- ✓ Newsletter RSE / ESG interne
- ✓ Rappels des bonnes pratiques, sur la base d'indicateurs
- ✓ Sessions de sensibilisation (Fresque du climat, etc.) et formations



**Gestion des déchets**

- ✓ Points de recyclage
- ✓ Suivi : Les Joyeux recycleurs
- ✓ Réduction : tasses, récipients, etc.
- ✓ Dons d'équipements informatiques

## VI. Informations complémentaires

ABC arbitrage Asset Management respecte toutes les réglementations applicables, à savoir :

- La loi française "Loi-énergie climat" (n° 2019-1147 du 8 novembre 2019) : voir [notre rapport](#) ;
- Le règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable (SFDR), (UE) 2019/2088, introduit pour améliorer la transparence des produits d'investissement durable et prévenir le greenwashing : voir [notre rapport](#) ;
- En tant que signataire des UNPRI, nous rendrons compte publiquement chaque année des principales caractéristiques de notre politique d'investissement responsable.

Ce document constitue une politique interne élaborée à l'usage exclusif du groupe ABC arbitrage. Il synthétise les principes et engagements essentiels, définis en fonction des spécificités propres au groupe, telles que sa taille, la nature de ses activités et ses particularités opérationnelles. Il est la propriété d'ABC arbitrage et est destiné à son usage. Les contenus qu'il présente ne sauraient être généralisés ni appliqués à d'autres entités ou organisations.